

**Contact Hamilton pour les Services
à l'Enfance et à l'Adaptation**
États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Contact Hamilton pour les Services à l'Enfance et à l'Adaptation

Table des matières

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

	<i>Page</i>
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.....	2
État des flux de trésorerie	3
Notes complémentaires	4
Tableau du rapport annuel de rapprochement	7

Aux administrateurs de Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, de même que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables prescrites par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « référentiel comptable »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – Méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit la méthode comptable. Les états financiers sont préparés afin de permettre à l'Organisme de se conformer aux normes comptables prescrites par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel comptable, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Burlington (Ontario)

Le 27 juin 2024

MNP SENCRL, s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

MNP

Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

État de la situation financière

Au 31 mars 2024

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	2 347 477	3 061 342
Débiteurs	—	158
Taxe de vente harmonisée à recevoir	374 488	181 796
Charges payées d'avance	13 382	10 350
	2 735 347	3 253 646
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 322 923	1 826 667
Excédent à rembourser au Ministère (note 3)	1 348 327	1 362 154
	2 671 250	3 188 821
Engagements (note 4)		
Solde des fonds (déficit)		
Grevés d'une affectation interne	65 309	66 037
Grevés d'une affectation externe	(1 212)	(1 212)
	64 097	64 825
	2 735 347	3 253 646

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars 2024

	Ministère	Autre que le Ministère	2024	2023
Subventions du Ministère (note 2)	18 007 901	—	18 007 901	13 043 171
Salaires	3 890 881	—	3 890 881	3 784 746
Services achetés pour les clients	11 788 454	—	11 788 454	6 700 271
Avantages sociaux	840 596	—	840 596	795 684
Autres services	28 078	—	28 078	181 332
Loyer et intérêts hypothécaires	356 005	—	356 005	240 421
Charges liées à la COVID-19	—	—	—	391
Autres fournitures et matériel	60 931	—	60 931	55 021
Fournitures et matériel informatiques	58 294	—	58 294	93 087
Services professionnels ou sous-traités	154 935	—	154 935	80 236
Publicité et promotion	7 923	728	8 651	10 642
Services informatiques professionnels ou sous-traités	96 430	—	96 430	130 143
Formation du personnel	56 330	—	56 330	37 275
Communication	72 400	—	72 400	71 260
Déplacements	26 610	—	26 610	14 631
Réparation et entretien	2 615	—	2 615	6 718
Fournitures et matériel de réparation et d'entretien	5 453	—	5 453	16 109
Assurances	28 953	—	28 953	23 478
Services publics	9 316	—	9 316	8 946
Charges liées au conseil d'administration	1 098	—	1 098	1 951
	17 485 302	728	17 486 030	12 252 342
	522 599	(728)	521 871	790 829
	(522 599)	—	(522 599)	(791 619)
	—	(728)	(728)	(790)
	(1 212)	66 037	64 825	65 615
	(1 212)	65 309	64 097	64 825

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(728)	(790)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	158	—
Taxe de vente harmonisée à recevoir	(192 692)	(106 603)
Charges payées d'avance	(3 032)	(1 362)
Créditeurs et charges à payer	(503 744)	1 561 050
Excédent à rembourser au Ministère	(13 827)	791 945
Variation de la trésorerie, montant net	(713 865)	2 244 240
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 061 342	817 102
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 347 477	3 061 342

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Description de l'Organisme

L'Organisme est un organisme sans but lucratif qui a été constitué par lettres patentes le 18 octobre 1999. Son mandat est de mettre en œuvre le plan du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « Ministère » ou « MESSC ») relatif à la politique « Pour des services au service des gens ».

En tant qu'organisme sans but lucratif, il est exempté d'impôt en vertu de l'alinéa 149 (1)e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Organisme et le Ministère ont signé un contrat de services qui demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un autre contrat vienne le remplacer. Aux termes de ce contrat, l'Organisme doit clore ses exercices les 31 mars et se conformer aux exigences d'informations financières et de financement du Ministère.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principales méthodes comptables précisées dans l'entente de financement conclue avec le Ministère. La méthode comptable utilisée dans les états financiers est conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception de ce qui suit :

- a) Les immobilisations acquises sont comptabilisées dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la charge est engagée;
- b) Aucun amortissement n'est fourni au sujet des immobilisations, car elles sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont acquises;
- c) Aucune charge à payer n'est constatée pour les charges se rattachant aux prochains exercices visés par l'entente de financement.

Directives du MESSC

Les subventions provenant du MESSC sont accordées à l'Organisme selon l'entente de financement annuelle qui lui donne comme mandat de fournir des services à des bénéficiaires admissibles. Dans le cas des Services à l'enfance, les services sont offerts aux enfants admissibles d'Hamilton. Dans le cas des Services à l'adaptation, les services sont offerts aux adultes admissibles ayant une déficience intellectuelle de la région d'Hamilton-Niagara. Le montant des subventions reçues au cours de l'exercice 2024 s'est élevé à 18 007 901 \$ (13 043 171 \$ en 2023). Selon l'entente de financement conclue avec le MESSC, l'Organisme doit rembourser au MESSC les fonds qu'il n'a pas utilisés, à moins d'une entente contraire conclue par écrit avec ce dernier. Par conséquent, tout excédent des produits sur les charges sera comptabilisé comme un passif à la clôture de l'exercice. À la clôture de l'exercice considéré, l'excédent des produits sur les charges s'est chiffré à 522 599 \$ (791 619 \$ en 2023).

Comptabilité par fonds

L'Organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affecté pour comptabiliser les apports.

Le fonds grevé d'une affectation externe présente les fonds reçus du MESSC et du ministère de la Santé, et les charges liées au fonctionnement et à l'administration des divers programmes sont réglées au moyen des fonds reçus du MESSC et du ministère de la Santé.

Le fonds grevé d'une affectation interne présente les fonds et les charges qui ne sont pas liés au MESSC ou au ministère de la Santé.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les fonds détenus dans un compte bancaire.

Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les subventions du Ministère et les autres produits sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont dus en vertu du contrat, que les montants sont déterminés ou déterminables et que leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et les directives du Ministère exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer font partie des éléments importants des états financiers qui nécessitent l'utilisation d'estimations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur lorsque l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Ultérieurement, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou déduit de la valeur comptable du passif, puis comptabilisés sur la durée de vie estimative de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute surcote ou décote se rattachant à un instrument évalué au coût après amortissement est amortie sur la durée de vie estimative de l'instrument selon la méthode de taux d'intérêt effectif et comptabilisée comme produits ou charges d'intérêts dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges.

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, s'il y a lieu, lorsqu'il y a indication d'une possible dépréciation et qu'il détermine qu'un changement défavorable important est survenu au cours de la période dans le calendrier prévu ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration. Le montant de la reprise est comptabilisé dans la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

Instruments financiers contractés entre apparentés

L'Organisme évalue initialement les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés (les « instruments financiers contractés entre apparentés ») au coût et, ultérieurement, au coût ou au coût après amortissement, conformément au chapitre 3856, « Instruments financiers », des NCECF. Les coûts de transaction directement imputables à des opérations entre apparentés sont comptabilisés immédiatement dans l'état des résultats, les variations étant comptabilisées dans les soldes des fonds.

3. Contrats avec le MESSC

L'Organisme est économiquement dépendant du MESSC. Selon les modalités de l'entente de financement, les fonds non utilisés en vertu du contrat doivent être remboursés au MESSC, à moins d'une entente contraire conclue par écrit avec ce dernier.

L'entente comporte une exigence selon laquelle la direction doit produire un rapport annuel de rapprochement (RAP) qui présente un résumé des produits et des charges par service et tout excédent ou déficit relatif au contrat de services qui en découle.

Le solde des fonds à remettre au Ministère indique la situation de l'Organisme selon le contrat au 31 mars 2024. L'excédent ou le déficit présenté dans les états financiers différera de celui indiqué dans le tableau du rapport annuel de rapprochement en annexe en raison des instructions particulières de préparation de ce rapport.

Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

4. Engagements

L'Organisme loue son espace de bureau aux termes d'un contrat de location-exploitation qui prend fin en juin 2025. Les loyers futurs à payer se présentent comme suit :

	\$
2025	153 195
2026	38 299
	<u>191 494</u>

5. Instruments financiers

À moins d'indication contraire, les administrateurs sont d'avis que les instruments financiers de l'Organisme ne l'exposent pas à des risques importants de taux d'intérêt ou de crédit.

Risque d'illiquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Pour ce faire, il surveille les soldes de trésorerie et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Au 31 mars 2024, les passifs financiers les plus importants sont les créiteurs et charges à payer et l'excédent à rembourser au Ministère.

Ministère des Services sociaux et communautaires et ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Tableau du rapport annuel de rapprochement

Exercice clos le 31 mars 2024

	Ministère de la santé			DI – Soutien communautaire			Services pour enfants ayant une déficience intellectuelle										
	Allocation à l'administration centrale	Santé mentale des enfants et des jeunes – Services d'accès coordonné et d'admission	Santé mentale des enfants et des jeunes – Gestion des cas et coordination des services	SOPDI	DI – Processus de coordination	DI – Soutien temporaire aux familles	DI – Administration du programme Passeport	Mécanisme d'accès – Enfants	Comité consultatif sur les placements en établissement	BPC – Améliorations des services communautaires	CNPC	TSAF	Planification coordonnée des services	Coordination des services à l'enfance – Gestion des cas	Autre que le Ministère	Total 2024	Total 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits																	
Subventions – MESSSC	—	—	—	2 624 316	183 600	621 900	1 087 560	66 148	18 688	70 000	12 040 624	180 000	364 200	140 000	—	17 397 036	12 432 306
Subventions – Ministère de la Santé	—	559 515	51 350	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	610 865	610 865
	—	559 515	51 350	2 624 316	183 600	621 900	1 087 560	66 148	18 688	70 000	12 040 624	180 000	364 200	140 000	—	18 007 901	13 043 171
Charges																	
Salaires	162 166	319 748	40 785	1 683 396	159 731	—	614 617	53 849	15 509	57 851	258 318	132 310	276 937	115 664	—	3 890 881	3 784 746
Services achetés pour les clients	—	1 780	—	2 327	—	474 784	115	446	—	—	11 308 844	—	158	—	—	11 788 454	6 700 271
Avantages sociaux	39 150	59 201	8 565	372 841	23 622	—	141 338	11 499	3 179	12 149	54 416	34 395	55 905	24 336	—	840 596	795 684
Autres services	8 690	1 170	—	6 367	—	—	11 341	—	—	—	354	78	78	—	—	28 078	181 332
Loyer et intérêts hypothécaires	60 263	35 100	—	122 749	—	—	133 598	—	—	—	—	—	4 295	—	—	356 005	240 421
Charges liées à la COVID-19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	391
Autres fournitures et matériel	5 414	4 470	—	14 947	—	94	27 639	—	—	—	7 392	500	475	—	—	60 931	55 021
Fournitures et matériel informatiques	10 295	5 570	—	30 761	—	—	3 971	—	—	—	—	—	7 697	—	—	58 294	93 087
Services professionnels ou sous-traités	109 135	15 401	—	6 881	—	—	9 096	180	—	—	12 722	760	760	—	—	154 935	80 236
Publicité et promotion	4 692	299	—	1 943	18	—	971	—	—	—	—	—	—	—	728	8 651	10 642
Services informatiques professionnels ou sous-traités	5 476	28 277	—	44 615	—	—	14 313	—	—	—	1 050	1 237	1 462	—	—	96 430	130 143
Formation du personnel	12 117	19 789	—	15 793	229	—	4 280	—	—	—	3 819	147	156	—	—	56 330	37 275
Communication	9 726	10 855	—	29 096	—	—	13 178	174	—	—	3 908	2 236	3 227	—	—	72 400	71 260
Déplacements	2 638	317	—	10 472	—	—	1 599	—	—	—	10 478	161	945	—	—	26 610	14 631
Réparation et entretien	2 498	25	—	62	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	2 615	6 718
Fournitures et matériel de réparation et d'entretien	3 108	567	—	973	—	—	805	—	—	—	—	—	—	—	—	5 453	16 109
Assurances	27 941	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 012	—	—	—	—	28 953	23 478
Services publics	772	1 946	—	4 348	—	—	1 969	—	—	—	—	176	105	—	—	9 316	8 946
Charges liées au conseil d'administration	1 098	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 098	1 951
	465 179	504 515	49 350	2 347 571	183 600	474 878	978 860	66 148	18 688	70 000	11 662 313	172 000	352 200	140 000	728	17 486 030	12 252 342
Allocation à l'administration centrale	(465 179)	55 000	2 000	270 679	—	—	108 700	—	—	—	8 800	8 000	12 000	—	—	—	—
	—	559 515	51 350	2 618 250	183 600	474 878	1 087 560	66 148	18 688	70 000	11 671 113	180 000	364 200	140 000	728	17 486 030	12 252 342
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant le financement à rembourser au Ministère	—	—	—	6 066	—	147 022	—	—	—	—	369 511	—	—	—	(728)	521 871	790 829